

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Chtcharansky

échange Est-Ouest de huit agents secrets, cinq libérés par l'Occident et trois par le bloc communiste.

Chef de file des juifs soviétiques d'URSS luttant pour leur droit à l'émigration, M. Chtcharansky est l'un des rares dissidents soviétiques à avoir bénéficié d'un tel échange. Avant lui, seuls cinq opposants dont Alexandre Guinzbourg et Edouard Kouznetsov, avaient été libérés de cette façon en 1980.

Sa libération et le troc parallèle d'agents secrets sont le fruit de longs mois de négociations entre Washington, Moscou, Bonn et Berlin-Est. Le sommet Reagan-Gorbatchev, en novembre dernier à Genève, a contribué à les faire aboutir.

Les États-Unis ont obtenu mardi apparemment l'essentiel de ce qu'ils voulaient dans ces négociations : que M. Chtcharansky ne soit pas traité sur le pont de Glienicke comme les trois espions restitués par l'Est à l'Occident.

Le dissident, qui a toujours nié les accusations d'espionnage pour lesquelles il avait été condamné à 13 ans de détention en 1978, est en effet passé le premier en Occident, une demi-heure avant les trois agents occidentaux libérés.

Washington a ainsi, selon les observateurs, obtenu que, pour ce grand spectacle médiatique Est-Ouest, soit respectée la différence entre espions et dissidents combattant pour les droits et libertés.

Outre M. Chtcharansky, huit agents des deux camps, et non neuf comme annoncé auparavant, ont retrouvé la liberté sur le pont de Glienicke. Il s'agit pour les trois personnes en provenance du bloc socialiste : de l'Allemand de l'Ouest Wolf Georg Frohn, 41 ans, du Tchecoslovaque Jaroslav Javorsky et de l'Allemand de l'Ouest Dietrich Nistroy, 50 ans.

Les agents libérés du côté de l'Ouest sont : l'Allemand de l'Est Dettlev Scharfenorth, 43 ans, le Soviétique Evgueni Semeljakov, 39 ans, le colonel polonais Jerzy Kaczmarski, 34 ans, et le couple tchécoslovaque Karl et Hana Koehler.

D'autre part, l'avocat de Berlin-Est qui a négocié l'échange du mathématicien juif, M. Wolfgang Vogel, a indiqué hier que l'académicien soviétique Andreï Sakharov pourrait également être libéré en cas de réactions internationales favorables à la libération de M. Chtcharansky.

Des responsables américains et ouest-allemands ont toutefois refusé de préciser si des pourparlers

étaient en cours avec l'URSS concernant la libération du prix Nobel de la paix.

Le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, avait déclaré au cours d'une interview publiée ce week-end par *L'Humanité*, le quotidien du Parti communiste français, qu'il n'autoriserait pas M. Sakharov à quitter l'URSS. Le numéro un soviétique avait affirmé que le physicien connaissait trop de secrets sur le programme nucléaire soviétique.

M. Sakharov avait contribué à la mise au point de la bombe à hydrogène soviétique, dans les années 50. Il a ensuite milité pour les droits de la personne, et a été condamné, en janvier 1980, à l'exil intérieur à Gorki.

◆ Philippines

aux Philippines, sans suggérer toutefois spécifiquement la formation d'un gouvernement de coalition.

Cet appel, interprété par des responsables américains comme une invitation à l'opposition d'accepter une défaite et de coopérer avec le régime de M. Marcos, était « prématuré », a estimé un membre démocrate du Congrès, M. John Murta.

Tout en soulignant que l'on ignore encore qui serait le vainqueur des élections philippines, M. Lugar a pour sa part semblé donner crédit à l'attitude de la Maison-Blanche en estimant que des négociations devraient s'instaurer entre les deux parties.

Le président Marcos, a souligné M. Lugar, a déjà envoyé des émissaires dans le camp de Mme Aquino pour « s'enquérir du prix de la paix ». « Je pense qu'il y aura, à l'avenir, des négociations de ce genre », a ajouté le sénateur républicain.

Prenant visiblement appui sur les déclarations de la Maison-Blanche, le président Marcos a tenté hier une ouverture en direction de l'opposition sous la forme d'une offre de poste ministériel à Mme Aquino.

Mme Aquino avait avant cette offre affirmé que « les années Marcos étaient terminées », et lancé un appel — dirigé essentiellement vers les États-Unis — aux grandes puissances pour qu'elles reconnaissent sa victoire. Elle n'avait pas, hier en début de soirée réagi à cette proposition, à moins que la confusion continuait à régner sur les résultats des présidentielles de vendredi dernier.

L'Assemblée nationale philippine a ajourné hier le décompte des votes peu après avoir ouvert les urnes pour le dépouillement officiel de l'élection présidentielle, le quorum n'étant pas atteint.

L'Assemblée comptant 197 membres, le quorum requis est de 96 et il y avait moins de 80 parlementaires présents, ont rapporté des témoins.

L'Assemblée devait se réunira à nouveau ce matin.

Selon la COMELEC (gouvernementale) le président Marcos est en

tête avec 5,5 millions de voix, contre 5 millions pour Mme Aquino (sur 49,2 % des suffrages exprimés).

En revanche, selon le Mouvement national des citoyens pour des élections libres (NAMFREL, indépendant), Mme Aquino a rassemblé 6,7 millions de voix contre 6 millions de voix pour M. Marcos (sur 60,5 % des suffrages exprimés).

◆ Curateur

cours des travaux de la commission Shadley, à savoir que l'isolement n'est utilisé qu'à des fins thérapeutiques.

Se préoccupant du sort des bénéficiaires âgés de plus de 18 ans dont les parents vivent dans des régions éloignées de Montréal, qui sont morts ou qui ne sont pas intéressés au sort de leur enfant, Me Shadley a alors demandé au curateur qui était là pour les défendre, pour prendre leur part ? Qui pouvait, en leur nom, donner le consentement à l'isolement ?

Ce à quoi Me Lussier a de nouveau répondu qu'il considérait que l'isolement n'était pas un traitement thérapeutique, qu'il n'avait pas à donner ou non son consentement.

Est-ce à dire que, hormis les cas où la loi exige un consentement écrit du curateur public (chirurgie, anesthésie), ce dernier s'en remet à la direction des hôpitaux pour ce qui est des autres traitements, a demandé l'avocat des parents, Me Jean-Pierre Ménard : « Avez-vous délégué une partie de vos pouvoirs au directeur des services professionnels de chaque hôpital », a-t-il demandé expressément à Me Lussier.

Pour les traitements courants, a répondu ce dernier, « je laisse au médecin, avec son jugement et son expertise, l'à-propos de décider de la pertinence des soins à donner ».

Le projet d'intervention mis en place à l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies avait été conçu par un docteur en psychologie de l'établissement dont le nom ne peut être révélé publiquement.

Il comprenait divers traitements, entre autres l'application de crèmes, de gants de crin, de masques et de casques, sur une chaise (immobilisation sur une contention ou un lit), de périodes d'isolement qui pouvaient varier d'une heure à 24 heures.

Me Rémi Lussier dit avoir donné, en 1983, son consentement pour produire un film à des fins de recherches sur ce projet-pilote, mais il ne rappelle pas du contenu du film. Il admet ne l'avoir jamais vu ni n'avoir pris connaissance du document final du projet-pilote présenté à la direction de l'établissement en novembre 1984.

« Le curateur public ne peut pas être à point dans tout le dossier, c'est impensable (...) », « je ne suis pas un expert », a déclaré M. Lussier, ajoutant plus tard, dans son témoignage, qu'il faisait confiance à la direction de l'hôpital, en particulier au directeur des services professionnels : « Il faut que je me fie à du monde. J'ai confiance en eux. C'est la manière dont je travaille dans les hôpitaux. » Cela est vrai non seulement pour Rivière-des-Prairies, mais pour 400 autres établissements à travers le Québec, devait-il ajouter.

Le curateur public, qui est responsable de 473 patients adultes de Rivière-des-Prairies, avait été sommé, par sub poena, de comparaître hier devant la commission Shadley. C'est la première fois, depuis le début des travaux de l'enquête sur l'administration et le fonctionnement de l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies, qu'un témoin est sommé de venir témoigner. Me Lussier, qui est notaire de profession, avait refusé jusque là de collaborer volontairement aux travaux de la commission.

Trente-six patients, dont un certain nombre sont sous la curatelle publique, faisaient partie du projet-pilote de « psycho-dynamique ». Il s'agissait de patients atteints de psychoses précoces dont les manifestations les plus graves peuvent aller jusqu'à l'automotilivation. Une dizaine d'entre eux sont des patients autistiques.

À l'unité 10 du module qui comprenait 10 patients, il y a eu de 1984 à 1985, 262 mises en isolement pour un total de 1,394 heures, ce qui donne une moyenne d'isolement de cinq heures et quarante-cinq minutes par patient.

Selon les politiques et procédures de l'hôpital, révisées le 2 novembre 1984, la durée de l'isolement devrait rarement excéder une demi-heure. Tout au cours des audiences de la commission, tant les représentants de l'hôpital que les médecins, ont maintes fois répété que l'isolement — qu'ils considéraient être un « traitement thérapeutique » — ne doit jamais dépasser une heure. L'isolement doit être « prescrit » par un médecin.

Toute la journée d'hier a porté sur la notion de consentement. L'enquête reprendra vendredi et se poursuivra lundi, mardi, mercredi et jeudi prochains, les audiences se terminant le 21 février.

◆ Bell

à prendre, a-t-il dit, pour la mise en production de l'usine mais nous avons bel et bien décidé de construire notre nouvel hélicoptère. La série du modèle 400 entrera en production, pas de doute là-dessus, a-t-il conclu, précisant néanmoins que le calendrier de production « sera un peu serré ».

Les travaux de construction ont d'abord été retardés de quelques semaines, a précisé M. Simard, en raison de problèmes de titres de propriété. La production devait débuter en janvier 1986 mais aucune nouvelle date n'est maintenant fixée.

Bell Hélicoptères a cependant reçu récemment du gouvernement des États-Unis un contrat pour fabriquer 264 poutres de queue d'hélicoptères de type UH-1H d'une valeur de \$ 7 millions pour l'armée américaine d'ici avril prochain. La compagnie Bell Hélicoptères était censée livrer 10 unités par mois de ses hélicoptères Bell 400 à compter de septembre prochain.

Pour l'équipe de Mirabel, la situation n'est donc pas modifiée pour le moment. La décision n'est pas arrêtée quant à la mise en production de la série des Bell 400. Toutefois, la direction entend une tournée internationale de promotion pour

mousser la vente de l'appareil. À partir de ses études de marché, elle réévalue aussi la situation. Bell Hélicoptères fera une déclaration dans un avenir rapproché, a précisé M. Simard.

Il ajoute que l'usine est complétée à 90 % et que 273 personnes y travaillent. Le développement de l'hélicoptère est très avancé, le recrutement du personnel d'usine a commencé tout récemment et 20 ouvriers y sont en stage de formation présentement.

L'attaché de presse du ministre Stevens, Mme Vera Holyed, a précisé pour sa part : le ministre n'a nullement déclaré que le projet de Bell Hélicoptères est abandonné. Selon la compagnie, le projet n'a pas été abandonné.

L'administrateur à l'Élaboration et à la planification au Groupe des hélicoptères à Ottawa, M. Jean-Paul Plante, précise pour sa part que sur les \$ 165 millions en \$ US de 1982 promis par le gouvernement fédéral à Bell Hélicoptères en octobre 1983, \$ 64 millions CAN avaient été versés en octobre 1985.

L'attaché de presse du ministre de l'Industrie et du commerce à Québec, Mlle Suzanne Michaud, précise pour sa part que le gouvernement du Québec a versé jusqu'à maintenant quelque \$ 55 millions en subventions. Le montant total prévu est de \$ 110 millions mais on ignore s'il s'agit de dollars US ou de dollars CAN.

◆ Négociation

parti lors d'un panel que nous avons organisé, et votre chef Robert Bourassa, ont tous deux pris l'engagement de ne pas baisser le niveau des effectifs », dit le mémoire. Le député de Portneuf est M. Michel Pagé, maintenant ministre de l'Agriculture.

« Le premier geste que vous avez posé, sans même requérir nos avis, le 17 décembre dernier, a entraîné la suppression de plus de 3 % des postes réguliers. Cette coupure est trois fois plus importante que celle que planifiait le PQ pour le 31 mars 1986, soit, nous le fonctionnaires.

« Vous nous avez trompés en ne respectant pas cet engagement fondamental », disent les syndicats qui demandent que les effectifs soient ramenés à leur niveau du jour du scrutin.

À ce sujet, M. Gobeil a expliqué aux journalistes que le gouvernement avait aboli 1,600 postes vacants. « Nous recréerons des postes suivant les demandes, si celles-ci sont justifiées », a-t-il déclaré.

« Ce qui a été fait aujourd'hui même à la séance régulière du Conseil du Trésor. » Une vingtaine de postes auraient été créés.

« Je ne pense pas qu'on n'ait jamais mentionné qu'il n'y aurait pas coupures de poste. Ce qu'on a dit c'est que, autant que possible, il n'y aurait pas de réduction des effectifs de la fonction publique », a-t-il souligné.

Les syndicats réclament aussi l'abrogation de la loi 37 sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, parce qu'elle les empêche de négocier les salaires, élément majeur de toute convention collective, et d'exercer des moyens de pression, du à la grève.

M. Gobeil a souligné aux syndicats qu'il était impossible pour le moment d'abroger cette loi puisque l'Assemblée nationale ne siègera pas avant le 11 mars. La loi existe et nous allons nous y conformer, a-t-il déclaré.

De plus, « la loi sur la fonction publique doit être expurgée de tout article ou pouvoir réglementaire qui limite les conditions de travail négociables ».

Principales autres réclamations des fonctionnaires :

■ Le droit d'association restreint par l'article 68 de la loi devrait être reconnu pour toute association de salariés de la fonction publique.

■ Le droit de grève devrait être accordé à toutes les catégories d'employés sous réserve du maintien des services essentiels.

■ Abrogation des lois qui empêchent les agents de la paix et les employés de certains organismes telle la Protection civile de recourir à la grève.

Le droit d'association étant reconnu par le Code du travail, comment expliquer que les employés de l'Assemblée nationale, les employés du Directeur général des élections sont empêchés de se syndiquer ? demandent les fonctionnaires.

Le mémoire avait été préparé par le Secrétariat des syndicats de la fonction publique qui regroupe neuf syndicats : les syndicats des agents de la paix, des agents de conservation de la faune, des constables spéciaux du gouvernement, des fonctionnaires provinciaux, des professionnelles et professionnels du gouvernement, des professeurs, des médecins du gouvernement, de l'Union des agents de la paix en institutions pénales et de la Fraternité des constables du ministère des Transports.

Le chef syndical, M. Jean-Louis Harguindéguy, a expliqué de son côté la position électorale des syndicats. « On n'a pas fait un serment d'allégeance en dénonçant le gouvernement du Parti québécois en novembre 1985. On a décrié des situations. Si celles-ci se représentent, on va les décrier encore. »

12 février

par la PC et l'AP

1981: le général Jaruzelski, qui vient d'être nommé à la tête du gouvernement polonais, demande la suspension des grèves pendant 90 jours pour trouver une solution à la crise économique.

1970: un raid de l'aviation israélienne sur une usine égyptienne de récupération de métaux fait 70 morts parmi les civils.

1967: l'URSS renonce à imposer des restrictions à la circulation des avions alliés dans les couloirs aériens conduisant à Berlin.

1924: pour la première fois, un président américain, Calvin Coolidge, prononce un discours politique à la radio.

1912: en Chine, la dynastie Mandchoue abdique et une république provinciale est proclamée.

1818: le Chili proclame son indépendance.

1554: après un règne de seulement neuf jours, la reine d'Angleterre, Lady Jane Grey, est pendue.

AUJOURD'HUI

Table ronde organisée par l'Université de Montréal portant sur l'avenir de la francophonie avec la participation de Michel Plourde, Renaud Vignal et Philippe Cantraine et animée par M. Raymond Louis Laquerre. Rendez-vous à midi au pavillon 3200 rue Jean-Brillant, amphithéâtre G. 488-3427

Dans le cadre de la Saint-Valentin, le Complexe Desjardins vous invite à une exposition de sculptures organisée en collaboration avec la Galerie Dominion de Montréal. De plus des spectacles agrémenteront vos heures de dîner. Ce mercredi, à midi 30, l'Ensemble du Carré St-Louis avec Robert O'Callagan à la flûte traversière, Marc Fraser au violoncelle et Brian Brice au piano.

Labo-repas organisé par les étudiants du Département de nutrition de l'Université de Montréal dans le cadre du cours « Alimentation des collectivités ». Prix du billet: \$1 déductible du prix total du repas. Thème: Espagne. A midi, salle 3200 du Pavillon Liliane-de-Stewart. 343-6030

Ciné-musique à la Faculté de musique de l'Université de Montréal. Hommages biographiques: Ives, Jolas, Messiaen, Schonberg et Xénakis. A midi en la salle B-421 du Pavillon de la musique. 343-6030

La bataille de l'ego, cours d'introduction à la méditation bouddhique d'une durée de cinq semaines. La première rencontre est gratuite et a lieu ce mercredi à 20 h 30. Rendez-vous au Dharmadhatu, 5311, avenue du parc, suite 200. 279-9115

Conférence de la Société de Philosophie de Montréal en collaboration avec le département de philosophie de l'U de M. M. Hans Rupprecht de l'Université Carleton à Ottawa parlera du « Discours et prise de pouvoir: la déclaration de Jefferson 1776 ». Rendez-vous en la salle B-2305 du Pavillon 3200 de l'U de M., 3200 rue Jean-Brillant, à 20 h.

De midi à 14 h, au Salon Alfred Rouleau de l'hôtel Méridien, Complexe Desjardins à Montréal, l'Association des MBA du Québec organise un déjeuner-rencontre. Mme Louise Roy, présidente de la ST-CUM sera la conférencière invitée. L'Amba est heureuse d'accueillir à ses déjeuners tous les hommes et femmes d'affaires intéressés par les sujets qui font notre économie. \$20 pour les membres et \$25 pour les non-membres. 866-2916

L'Association des parents et amis du bien-être mental du Sud-Ouest de Montréal invite tous les intéressés à une rencontre avec le Dr Gaston P. Harnois, directeur général du Centre hospitalier Douglas qui discutera des nouvelles politiques en santé mentale. Rendez-vous à 7105 boul. La Salle, à 19 h. 761-6131, poste 285

La Ligue des femmes du Québec vous convie à un souper-causerie dont le thème sera « La paix, espoir de milliers de femmes nicaraguayennes. Le docteur Nicole Magloire, gynécologue et Mme Lorraine Jobin, enseignante y parleront de la situation au Nicaragua. Rendez-vous à 18 h, au 1710 rue Beaudry. 527-1176

Le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal présente une conférence de M. Herre de Groot intitulée « La résistance et le sauvetage aux Pays-Bas sous l'occupation nazie ». Rendez-vous à l'auditorium Joseph et Ida Berman de la bibliothèque publique juive, 5151 Chemin de la Côte Sainte-Catherine, à 20 h. 735-2386

Le secteur familial du Centre St-Pierre présente dans le cadre de ses conférences populaires pour l'année 86 « Les rapports « hommes-femmes » : au-delà du partage des tâches, une question d'égalité ». Mme Armande Saint-Jean, journaliste et auteur du livre Pour en finir avec le patriarcat, en sera l'invitée. Rendez-vous à 19 h 30 au 1212 rue Panet. 524-3561

Cinquième d'une série de six rencontres avec le Père Jean-Louis d'Aragon, s.j., Le message de saint Luc. Ce soir: « Le renoncement chrétien à la suite de Jésus. » Rendez-vous au 1200 de Bleury. 866-2305

Le CLSC Longueuil Ouest offre aux femmes une série de dix rencontres pour les aider à vivre pleinement leur sexualité. Les rencontres ont lieu de 13 h 30 à 15 h 30, au 201 ouest Curé-Poirier à Longueuil. Une entrevue préliminaire aura lieu pour déterminer si les rencontres conviennent aux personnes qui s'inscrivent. 651-9830

Epilepsie Montréal vous invite à une conférence qui aura lieu à 19 h 30, Edifice Montval, 201 Place Charles-Lemoine, chambre 202. Il y sera question de problèmes psychosociaux en compagnie de M. Maurice Barker, psychologue. 252-0859

L'Association de droit international vous invite à la seconde conférence commémorative Louis M. Bloomfield, à 17 h 30 à la salle 101 de l'Université McGill, 3644 rue Peel. Le conférencier en sera l'honorable Sir Gordon Slynn, premier avocat général à la Cour de justice de la CEE. Sa conférence s'intitulera The European Court of Justice: Supranational and International. 392-4632

Des rencontres sur la ménopause auront lieu au CLSC St-Léonard, 6025 est, rue Jean-Talon, le mercredi en après-midi et en soirée. Elles seront données conjointement par la Commission scolaire Jérôme Le Royer et le CLSC. 252-1030

Le Club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal reçoit à sa tribune, M. André Chagnon, président du Groupe Vidéotron Ltée, au Salon Bleu de l'Hôtel Ritz Carlton de Montréal, à midi 30. Entrée: \$15. Réservations: 845-1343

Déjeuner-causerie offert par la Société pour le Progrès de la Montérégie en compagnie de M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du commerce au Sheraton de Saint-Laurent de l'Ile Charron, à midi 15. 651-6570

Déjeuner-conférence de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec à l'Hôtel Méridien, de midi à 14 h. Thème: « Les projets informatiques, un cauchemar! » avec M. Marc Robillard, directeur de Ducros, Meilleur, Roy et Associés Ltée. 737-7147

Les Ateliers Dire organise une nouvelle session en collaboration avec des CLSC: un groupe de croissance en ateliers de gestalt d'approche légère, portant sur « L'entraînement à l'affirmation ». Ce soir: Les secteurs d'affirmation, mes buts ». Rendez-vous au 46 rue Lemoine à Longueuil. Inscription sur place à 19 h. 651-6155 ou 658-8480

L'Association des hommes séparés ou divorcés de Montréal tient une réunion à 19 h 30 au Centre Marial Montfortain, 4900 rue Bossuet. On y parlera de « la loi de la protection de la jeunesse, et la loi des jeunes contrevenants » en compagnie de Mme Ghislaine Gougeon. 259-1479



UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente de *Le Devoir économique* — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal *Le Devoir* vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif.

Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercantile, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses.

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel.

Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!